

Et si le projet de charte de déontologie aboutissait à officialiser la possibilité d'une forme de corruption à l'ADEME ?

Lors de la dernière réunion du CE de l'ADEME, les élus du personnel étaient appelés à donner leur avis sur le projet de charte de déontologie préparé par la direction.

Plusieurs articles portent sur des droits fondamentaux. Celui traitant des restrictions sur la liberté d'expression impose de nouvelles contraintes aux Adémiens ; celles-ci flirtent dangereusement avec **une forme de censure**.

Par ailleurs, un chapitre porte spécifiquement sur les relations avec les personnes "tierces", c'est-à-dire vos interlocuteurs extérieurs, futurs bénéficiaires des aides ou marchés de l'ADEME, il **contient un paragraphe sur les cadeaux invitations et avantages émanant** de ces personnes.

Après avoir stipulé pudiquement "*qu'il est interdit aux agents de solliciter des cadeaux, invitations ou autres avantages*", l'article prévoit que "*toute offre de cadeaux, invitations ou autres avantages supérieure à 150 €¹ doit être portée à la connaissance du supérieur hiérarchique de l'agent*".

Ceci ne consiste-t-il pas à admettre que demain il sera normal, voire autorisé, à l'ADEME (puisque prévu au règlement intérieur) de recevoir des cadeaux de 150 € en toute impunité et sans en référer à personne? Est-ce la reconnaissance par notre direction que les salaires sont trop bas et que chacun pourra arrondir ses fins de mois grâce à la générosité des majors des déchets, du bâtiment, des opérateurs énergétiques ou tout autre partenaire soucieux de fluidifier les procédures pour l'avancement de son dossier ?

¹ Ce montant, initialement proposé à 69 €, a été curieusement réévalué à 150 € car ce montant, selon la direction, serait celui pratiqué pour les parlementaires. On cherche encore le rapport entre l'activité et le train de vie d'un député et celui d'un Adémien... Le SNE a demandé, au contraire de baisser ce montant au niveau de l'indemnité repas ADEME: Refus de la direction.

D'autant plus que cela sera relativement "open bar" car il n'y a pas de précision sur la fréquence des cadeaux, agapes ou autres, chaque année, chaque mois et pourquoi pas tous les jours surtout pour les chanceux qui, à un certain niveau, apportent un avis sur beaucoup de dossiers...

Le SNE considère que cette dérive vers l'acceptation d'une **certaine forme de corruption**, sous couvert de déontologie, est **intolérable** et de nature à **compromettre l'intégrité de l'ADEME**, intégrité qui est le pilier fondamental de notre agence.

Alors que la société est aujourd'hui très sensible sur ce sujet, officialiser la possibilité de ce type de comportement et ainsi ouvrir la porte à d'éventuels scandales à l'ADEME serait **très préjudiciable à son devenir et à celui de ses salariés**, mais à ce moment-là, les responsables de cette situation ne seront sans doute plus là pour y répondre.

Pour éviter cet écueil, nous espérons que la proposition raisonnable du SNE de demander la transparence des offres de cadeaux, afin d'éviter toute dérive, soit reconsidérée par la direction.